



Séance ordinaire

Conseil municipal

9 mars 2026

Tenue au complexe municipal
Webdiffusée en direct

Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Bienvenue

Séance ordinaire du conseil municipal

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Période de questions**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation des procès-verbaux des séances du 9 février 2026 et du 23 février 2026**

Période de questions

Le conseil municipal valorise la participation citoyenne

Pour poser une question, veuillez vous présenter au micro et vous nommer.

La séance est webdiffusée en direct et publiée sur notre site Web. En y assistant, vous acceptez d'être filmés et enregistrés.

6 Dépôt du bordereau de correspondance

MRC de la Jacques-Cartier

2 février 2026

Procès-verbal de la séance du
28 janvier 2026

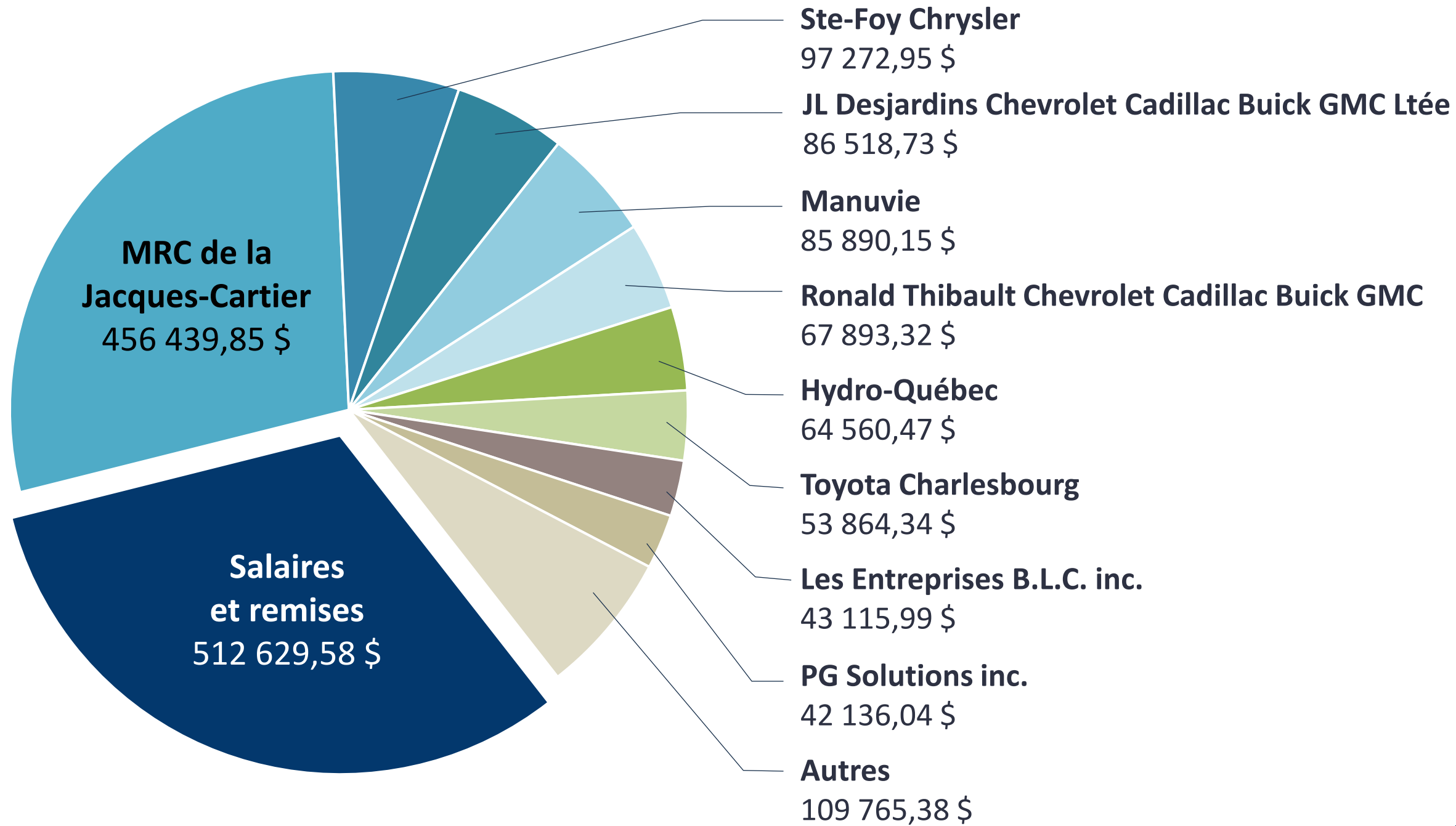
Contexte

Valérie Draws, directrice des affaires juridiques et greffière, fait la présentation du bordereau de correspondance du mois de février 2026.



7

Comptes déposés à la séance du conseil



Total
des comptes
fournisseurs
1 620 086,80 \$

Total
des dépenses
du mois
2 132 716,38 \$

9.1 Adoption du règlement 26-1110 – Code d'éthique et de déontologie des élus

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet ✓
2. Avis public préalable à l'adoption ✓
- 3. Adoption du règlement**
4. Avis public de promulgation*

*La **promulgation** est l'étape officielle qui rend ce règlement applicable sur le territoire.

Contexte

La Loi exige que chaque municipalité adopte un *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* et qu'il soit mis à jour après chaque élection générale.

Le règlement indique les valeurs devant guider les élus et les règles de conduite qu'ils doivent respecter, notamment en matière de conflits d'intérêts, d'avantages, de confidentialité et d'usage des ressources municipales, ainsi que les sanctions en cas de manquement.

9.2 Octroi d'un mandat de services professionnels

Il est résolu

d'autoriser le directeur général à octroyer un mandat de services professionnels à CLCG inc. pour l'accompagnement et le coaching de l'équipe de direction, pour un montant maximal de 20 000 \$, plus les taxes et autres frais applicables.

Contexte

L'équipe de direction évolue dans un contexte où les défis se multiplient et gagnent en complexité. Afin de les soutenir dans cette réalité, la Municipalité souhaite offrir aux gestionnaires un accompagnement professionnel en coaching tout au long de l'année 2026.

Ce mandat prévoit du coaching individuel et d'équipe visant à renforcer le leadership, favoriser la collaboration et optimiser l'utilisation des ressources.

9.3 Octroi d'un mandat de services professionnels

Il est résolu

d'autoriser le directeur général à octroyer un mandat de services professionnels pour l'analyse organisationnelle des services de l'administration, des travaux publics et des finances à la Fédération québécoise des municipalités pour un montant ne dépassant pas 35 000 \$ taxes nettes.

Contexte

L'analyse organisationnelle par un consultant externe permettra d'évaluer la répartition du travail et de cibler les occasions d'amélioration afin d'utiliser plus efficacement les ressources et de mieux planifier les besoins futurs.

Ce mandat représente un investissement pour améliorer l'efficacité et la qualité des services aux citoyens.

9.4 Demande d'autorisation d'occupation permanente du domaine public

Il est résolu

qu'une autorisation permanente d'occupation du domaine public soit accordée au Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries pour l'installation de deux tables de pique-nique avec base de béton sur une partie du lot numéro 6 564 345.

Contexte

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries souhaite installer deux tables de pique-nique près du terrain de soccer du Hameau pour offrir un espace extérieur aux élèves. En raison d'un talus sur son terrain, une petite portion du terrain municipal doit être utilisée.



9.6 Adhésion à un regroupement d'assurances

Il est résolu

que la Municipalité joigne le Regroupement d'assurances de l'UMQ, à titre de municipalité participante, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances pour la protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux et d'assurances responsabilité pénale en matière de sécurité, pour la période du 31 mars 2026 au 30 mars 2031.

Contexte

L'Union des municipalités du Québec propose l'adhésion à un regroupement d'assurances afin d'obtenir le meilleur prix sur le marché pour des assurances de protection.

Étant donné la montée des interventions autant en personne que sur les réseaux sociaux depuis les dernières années, et des nouvelles imputations prévues dans la Loi C-21, la Municipalité est d'avis qu'il est important de protéger ses élus et ses fonctionnaires avec ces protections d'assurance.



10.1 Dépôt du rapport d'activités électorales du trésorier pour l'année 2025

Conformément à

l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le trésorier dépose devant le conseil son rapport portant sur les activités électorales de l'année 2025.

Contexte

Les rapports de dépenses des partis et candidats à une élection doivent être transmis au trésorier de la Municipalité au plus tard dans les 90 jours qui suivent le jour du scrutin (date limite le 2 février 2026).

Le trésorier dépose ensuite un rapport au conseil et transmet une copie de ce rapport au Directeur général des élections, conformément à la loi applicable.



10.2 Concordance et courte échéance avec les règlements d'emprunt

Description – Prêt 52	Nombre d'années	Montant
Acquisition de différents lots dans le secteur du Lac des Ventres Rouges (règlement d'emprunt 25-1102)	20	1 912 410 \$
Achat d'une chargeuse compacte pour le déneigement des trottoirs, des sentiers et des pistes multifonctionnelles (règlement d'emprunt 25-1095)	15	218 590 \$
Total nouveau prêt		2 131 000 \$

Comme la durée du financement sera de cinq ans, une résolution est nécessaire pour assurer la concordance avec les règlements d'emprunt, dont l'amortissement est plus long.

Le ministère des Affaires municipales et le ministère des Finances s'occupent de l'appel d'offres. Les soumissions seront ouvertes le 19 mars 2026 et l'institution offrant le meilleur taux sera retenue.

Le remboursement du capital et des intérêts des emprunts 25-1102 et 25-1095 est prévu au budget de l'année 2026

10.3

Demande de financement pour des projets d'immobilisations

Il est résolu

que ce conseil accepte les coûts finaux des dépenses attribuables ci-contre pour un montant total de 275 214 \$

AD-2501	Mise à niveau des équipements informatiques	30 000 \$	29 265 \$
HM-2502	Achat de conteneurs à chargement avant – déchets et recyclage	15 000 \$ ⁽¹⁾	17 063 \$
HM-2503	Mise à jour des équipements au puits Piedmont (pompe doseuse, panneaux de distribution)	18 000 \$	17 691 \$
IF-2501	Achat de conteneurs marins	25 000 \$	22 178 \$
IF-2503	Réfection de toiture (boite postale chemin Craig)	5 000 \$	2 488 \$
IF-2507	Remplacement du réservoir pétrolier de l'écocentre	10 050 \$	7 800 \$
TP-2502	Achat de divers équipements d'atténuation de vitesse	25 000 \$	19 082 \$
TP-2503	Remplacement de la camionnette 12-06 (service des loisirs)	80 000 \$	79 958 \$
TP-2504	Achat de fourches pour chargeur de l'écocentre	23 100 \$	22 753 \$
TP-2505	Remplacement du marteau hydraulique	6 000 \$	4 816 \$
SP-2501	Habits de pompier	19 500 \$	18 962 \$
SP-2502	Équipements d'extinction de feu de véhicule électrique	10 000 \$	5 982 \$
LO-2512	Acquisition d'une récurveuse à plancher - dalle de béton patinoire	50 000 \$	27 176 \$
	Total	316 650 \$	275 214 \$

11.1 Autorisation pour la tenue d'un événement

Il est résolu

d'autoriser le Club de soccer Jacques-Cartier à tenir l'événement « Défi Mise en Forme » sur le terrain de soccer synthétique du Hameau, les 15, 16 et 17 mai 2026.

Contexte

Le club de soccer Jacques-Cartier souhaite tenir un festival de soccer les 15, 16 et 17 mai, accueillant des équipes de partout au Québec. Le club prendra en charge l'organisation et la sécurité. La Municipalité ne fournira que le terrain et du matériel. Une zone d'animation sera aussi aménagée près de l'école HDN.



11.2

Renouvellement de la licence annuelle de la plateforme Horizon

Il est résolu

d'autoriser la dépense de 10 780,94 \$, incluant les taxes applicables, pour le renouvellement de la licence annuelle 2026-2027 de la plateforme de consultation et de participation citoyenne Horizon avec l'entreprise Granicus.

Contexte

La Municipalité souhaite impliquer autant que possible les citoyens dans le processus décisionnel.

La plateforme Horizon a démontré son efficacité depuis son lancement en 2022. Elle permet à la population de proposer et commenter des projets, et s'est avérée un moyen fiable pour soutenir la participation citoyenne.

11.3 Demande d'aide financière

Il est résolu

d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à présenter une demande d'aide financière au programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) de la région de la Capitale-Nationale pour l'année 2026.

Contexte

L'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, offre un programme d'aide financière pour soutenir la participation des personnes handicapées aux activités de loisir.

Cette aide permet d'ajouter une programmation adaptée ou inclusive et de couvrir une partie des coûts liés à l'accompagnement des participants ayant des besoins particuliers au camp d'été. La Municipalité peut ainsi rendre ses activités plus accessibles et inclusives.



11.4 Nomination d'un membre du conseil municipal

Il est résolu

que la conseillère du district numéro 5, madame Véronique Chamberland, soit nommée comme représentante de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour la durée de son mandat, de 2026 à 2029, à titre de conseillère municipale.

Contexte

La municipalité utilise depuis plusieurs années les services du Réseau-Biblio CNCA pour soutenir l'opération de la bibliothèque Jean-Luc-Grondin, notamment pour le système de gestion, les prêts entre bibliothèques et le soutien technique.

Le contrat exige de nommer un représentant municipal.



11.5

Entente avec le Club de soccer Jacques-Cartier pour la saison estivale 2026

Il est résolu

de conclure une entente avec le Club de soccer Jacques-Cartier pour la saison estivale 2026.

Contexte

Le club de soccer Jacques-Cartier dessert les familles de Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval. Il offre un environnement familial axé sur le plaisir du jeu, le développement des jeunes et la pratique d'activités sportives saines et sécuritaires.

Le club met de l'avant des valeurs d'inclusion, de respect et d'esprit sportif, en permettant à chaque joueur de progresser à son rythme et en favorisant des relations positives entre les participants.



11.6 Entente avec l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury

Il est résolu

de conclure une entente avec l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury (ACCT) concernant un jardin/potager collectif sur le lot 1 827 392 du cadastre du Québec pour l'année 2026.

Contexte

L'entente avec l'ACCT pour le jardin collectif de Tewkesbury a pris fin en novembre 2025.

Dans l'entente, l'ACCT s'engage à permettre à l'ensemble des résidents de la Municipalité de devenir membres du Jardin collectif de Tewkesbury dans le respect de sa mission et de sa clientèle cible.

Le jardin est situé près de la Chapelle de Tewkesbury.



11.7

Entente avec la Maison des jeunes l'Atôme

Il est résolu

de conclure une entente avec la Maison des jeunes l'Atôme de Stoneham-et-Tewkesbury pour la distribution porte à porte des sacs mauves.

Contexte

La Municipalité doit mandater une entreprise pour le réapprovisionnement en sacs mauves à domicile.

Pour diminuer les coûts, la Municipalité a décidé de soutenir encore cette année un organisme du milieu très impliqué dans notre communauté soit, la Maison des jeunes l'Atôme de Stoneham-et-Tewkesbury, en lui confiant la distribution de ce troisième lot de sacs.



11.8 Entente avec la Sûreté du Québec – Vérifications des antécédents

Il est résolu

d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications, madame Gaétane Deschênes, à conclure une entente avec la Sûreté du Québec pour le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables et à signer tous les documents afférents à cette entente.

Contexte

La Municipalité a la responsabilité d'assurer la sécurité et la protection des citoyens, notamment des personnes vulnérables, dans le cadre de ses activités, services et programmes.

La Sûreté du Québec est l'autorité compétente pour effectuer les vérifications des antécédents judiciaires et offre de signer une entente avec la Municipalité pour effectuer certaines vérifications sans frais.



11.9

Contrat pour le transport du Programme animation vacances pour 2026

Il est résolu

d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à négocier et à conclure un contrat de gré à gré avec Autobus Rowley pour le transport du Programme animation vacances (PAV) pour 2026, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 28 895 \$, plus les taxes applicables.

Contexte

Afin de répondre aux besoins de transport du PAV pour l'été 2026, la Municipalité a sollicité plusieurs entreprises.

Autobus Rowley est en mesure de répondre à l'ensemble de nos besoins et a présenté la soumission la plus basse.

11.10

Contrat pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux

Il est résolu

d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à conclure un contrat avec Tessier Récréo-Parc inc. pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux pour l'Espace collectif Allen-Neil, le tout pour un montant maximal de 22 995,96 \$, taxes incluses.

Contexte

Le comité de l'Espace collectif Allen-Neil souhaite y intégrer des équipements destinés aux enfants de la petite enfance.

La soumission reçue respecte le budget prévu et permet d'octroyer le contrat de gré à gré, conformément au règlement municipal.

Cette façon de procéder soutient l'implication des citoyens et permet de concrétiser leur vision.

13.1.1 Rapport de demande de soumissions

Travaux de scellement de fissures

Demande de soumissions sur invitation auprès de trois entreprises spécialisées.
Trois soumissions ont été reçues à la date et l'heure prévues.

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Scellements J.F. inc.	44 552,81 \$
2	Perma Route inc.	45 990,00 \$
3	9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	50 014,13 \$

Plus bas
soumissionnaire
conforme

13.1.2 Rapport de demande de soumissions

Travaux de rapiéçage à l'enrobé bitumineux

Demande de soumissions sur invitation auprès de six entreprises spécialisées.
Quatre soumissions ont été reçues à la date et l'heure prévues.

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Pavage F & F inc.	66 788,98 \$
2	Bleau terrassement & pavage Itée	80 482,50 \$
3	Groupe Colas Québec inc.	87 495,98 \$
4	Pavage S.M. inc.	93 819,60 \$

**Plus bas
soumissionnaire
conforme**

13.1.3 Rapport de demande de soumissions

Achat d'un tracteur à gazon Cub Cadet

Demande de soumissions sur invitation auprès de trois entreprises spécialisées.
Trois soumissions ont été reçues à la date et l'heure prévues.

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Location extrême Nolex inc.	39 768,20 \$
2	Lachance et fils inc.	41 036,88 \$
3	PMM Wendake	41 612,19 \$

**Plus bas
soumissionnaire
conforme**

14.1

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Emprunt pour la reconstruction du ponceau Jacques-Cartier nord

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet

2. Adoption du règlement
3. Avis public sur la procédure de demande de scrutin référendaire
4. Tenue de la procédure de demande de scrutin référendaire (registre)
5. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
6. Avis public de promulgation du règlement

Contexte

Le ponceau situé sur Jacques-Cartier nord présente des signes de faiblesses, il est requis de procéder à sa reconstruction.

Montant

440 000 \$

Adoption du règlement 26-1111

Emprunt pour la réfection d'un ponceau sous le chemin Plamondon

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet
- 2. Adoption du règlement**
3. Avis public sur la procédure de demande de scrutin référendaire
4. Tenue de la procédure de demande de scrutin référendaire (registre)
5. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
6. Avis public de promulgation du règlement

Contexte

Le diamètre du ponceau est trop petit, ce qui occasionne des inondations sur le chemin Plamondon et cause des dommages au chemin.

Montant

197 700 \$

14.3

Adoption du règlement 26-1112

Emprunt pour la réfection du chemin du Lac-Est

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet
- 2. Adoption du règlement**
3. Avis public sur la procédure de demande de scrutin référendaire
4. Tenue de la procédure de demande de scrutin référendaire (registre)
5. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
6. Avis public de promulgation du règlement

Contexte

La chaussée et le pavage du chemin du Lac-Est montrent une usure importante. Les plans et devis ont été réalisés en 2025 par une firme de génie-conseil, en préparation des travaux à effectuer en 2026.

Montant

3 288 375 \$

14.4

Adoption du règlement 26-1113

Emprunt pour remplacement des panneaux d'entrée de la Municipalité et des parcs

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet
- 2. Adoption du règlement**
3. Avis public sur la procédure de demande de scrutin référendaire
4. Tenue de la procédure de demande de scrutin référendaire (registre)
5. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
6. Avis public de promulgation du règlement

Contexte

Les différents panneaux d'identification (entrée de la Municipalité, parcs et bâtiments municipaux) sont usés et affichent l'ancien logo.

Au total, 28 nouveaux panneaux seront installés, dont des ajouts aux parcs Coprins et Allen-Neil.

Montant

235 000 \$

14.5

Adoption du règlement 26-1114

Emprunt pour des travaux de rénovation du presbytère

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet
- 2. Adoption du règlement**
3. Avis public sur la procédure de demande de scrutin référendaire
4. Tenue de la procédure de demande de scrutin référendaire (registre)
5. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
6. Avis public de promulgation du règlement

Contexte

En 2023, la Municipalité a mandaté Onico pour réaliser un bilan de santé du presbytère. Ce diagnostic révèle plusieurs problèmes importants à corriger rapidement afin d'assurer la durabilité du bâtiment et le respect des normes. En 2025, l'Agence Spatiale a préparé les plans et devis nécessaires pour effectuer les travaux, principalement en structure et en mécanique du bâtiment.

Montant

1 444 720 \$



14.6

Adoption du règlement 26-1115

Emprunt pour des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet
- 2. Adoption du règlement**
3. Avis public sur la procédure de demande de scrutin référendaire
4. Tenue de la procédure de demande de scrutin référendaire (registre)
5. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
6. Avis public de promulgation du règlement

Contexte

En 2023, la Municipalité a mandaté Onico pour réaliser un bilan de santé de l'hôtel de ville. Ce diagnostic révèle plusieurs problèmes importants à corriger rapidement afin d'assurer la durabilité du bâtiment et le respect des normes.

Montant

1 500 000 \$



Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet
- 2. Adoption du règlement**
3. Avis public sur la procédure de demande de scrutin référendaire
4. Tenue de la procédure de demande de scrutin référendaire (registre)
5. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
6. Avis public de promulgation du règlement

Contexte

La pente actuelle ne permet plus l'écoulement adéquat de l'eau. Les travaux consisteront à retirer le pavage existant, à reprofiler la fondation de gravier pour rétablir la pente, puis à remettre en place un nouveau pavage. Ces interventions permettront d'assurer un meilleur drainage et une utilisation optimale des installations.

Montant

71 000 \$

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet
- 2. Adoption du règlement**
3. Avis public sur la procédure de demande de scrutin référendaire
4. Tenue de la procédure de demande de scrutin référendaire (registre)
5. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
6. Avis public de promulgation du règlement

Contexte

L'unité de ventilation actuelle est arrivée en fin de vie utile et ne répond plus adéquatement aux besoins, ce qui nous oblige à louer des appareils de déshumidification afin d'améliorer la qualité de l'air et de prévenir la détérioration des livres.

Montant

130 000 \$

14.9

Contrat – Fourniture de matériaux granulaires et disposition de matières

Il est résolu

d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à négocier et à conclure un contrat pour la fourniture de matériaux granulaires et la disposition de certaines matières pour un montant maximal ne dépassant pas le seuil obligeant l'appel d'offres public (139 000 \$).

Contexte

La Municipalité doit signer un nouveau contrat pour l'achat de matériaux granulaires et la disposition de matières comme le béton, l'asphalte et les branches.

Les prix sont fixés par type de matière, avec une option incluant la livraison au besoin et sera en vigueur du 1^{er} avril 2026 au 30 mars 2027.

14.10 Contrat pour une étude de faisabilité hydraulique

Il est résolu

d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à négocier et à conclure un contrat de gré à gré avec Stantec Experts-conseils ltée pour une étude de faisabilité hydraulique visant la reconfiguration du secteur du puits et réservoir de la montagne et l'analyse du surpresseur du Hameau, jusqu'à concurrence de 14 941 \$ taxes incluses.

Contexte

La Ville souhaite vérifier s'il est possible d'alimenter tous les usagers du secteur directement à partir du puits et du réservoir de la montagne, sans utiliser le surpresseur du Hameau.

Une étude de faisabilité hydraulique est donc nécessaire pour analyser la pression fournie par les pompes et évaluer une nouvelle configuration du réseau. Cette démarche permettra de déterminer la meilleure solution pour assurer une distribution fiable de l'eau dans ce secteur.



14.11 Contrat pour une étude géotechnique

Il est résolu

d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à négocier et à conclure un contrat pour une étude géotechnique concernant des travaux de pavage, projet IF-2604, pour un montant maximal de 20 000 \$ taxes nettes.

Contexte

Il est requis de mandater des professionnels pour réaliser une étude géotechnique afin de déterminer la méthode des travaux de pavage de différents projets.

Les sondages vont permettre de déterminer si les travaux vont se réaliser par décohesionnement ou par planage.

14.12

Autorisation de dépense pour le remplacement d'un véhicule

Il est résolu

d'autoriser l'augmentation du montant de la source de financement, d'un montant de 10 320 \$, ou plus, selon les autres frais afférents, pour le projet « TP-2607 – Remplacement du véhicule électrique 16-01E (urbanisme) ». Ce montant sera approprié à même le fonds de roulement de la municipalité.

Contexte

Le conseil a déjà autorisé 40 000 \$ pour remplacer un véhicule électrique d'urbanisme, mais ce montant s'avère insuffisant. Un budget supplémentaire de 10 320 \$ est requis pour réaliser l'achat.

Comme les autres acquisitions de véhicules prévues au programme triennal ont coûté moins cher qu'estimé, il est possible de réaffecter une partie de ces économies pour compléter le financement.

14.13

Autorisation de dépense – Système de gestion des actifs

Il est résolu

d'accorder un montant de 13 250 \$ pour l'implantation d'un système de gestion des actifs de la Municipalité, projet HM-2308.

Contexte

En 2024, le conseil a accordé 55 000 \$ pour mettre en place un système de gestion des actifs et un plan directeur pour les réseaux d'eau et d'égouts.

Pour poursuivre le projet et accélérer la collecte des données et l'élaboration du plan, un montant supplémentaire de 13 250 \$ est nécessaire pour compléter le financement.

14.14

Autorisation de dépenses pour l'ajout d'un système d'ajustement de pH

Il est résolu

que le conseil autorise un montant additionnel jusqu'à concurrence de 12 000 \$ taxes nettes à même le fonds de roulement pour le projet d'ajout d'un traitement de pH au puits Raymond-Lortie, projet HM-2303.

Contexte

Le projet visant l'ajout d'un système d'ajustement du pH au puits Raymond-Lortie était prévu au coût de 30 000 \$. Les contrats accordés en 2024 et 2025 totalisent toutefois des montants plus élevés, et les travaux sont en cours.

Un budget additionnel est nécessaire pour couvrir les frais engagés, dont notamment les analyses pour la caractérisation de l'eau et les frais pour relier le nouvel équipement à la télémétrie.



15.1.1 Dérogation mineure

Construction d'une remise attenante au bâtiment principal de 20 m² en cour latérale au 57, chemin du Geai-Bleu

Dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591, art 7.2.6

Les remises attenantes au bâtiment principal ne sont autorisées qu'en cour arrière

Le projet est conçu comme un agrandissement intégré au bâtiment existant. Par son apparence, ses matériaux et sa structure, il se fond complètement au bâtiment principal et respecte les objectifs de qualité architecturale, d'intégration au milieu et de respect du voisinage.

Le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et **recommande l'approbation de la demande.**



15.1.2 Dérogation mineure

Construction d'un garage attenant de 57,98 m² avec un empiètement en cour avant de 4,94 m au 208, chemin de la Montagne

Dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591, art 7.2.4

L'empiètement maximal prolongeant la cour latérale permis est de 2 m

L'implantation proposée est motivée par la topographie particulière du terrain, qui limite les options d'aménagement ailleurs sur le lot, ainsi que par l'absence de garage isolé sur la propriété.

Le projet ne porte pas atteinte aux droits des propriétaires voisins, à la sécurité publique ni à la qualité de l'environnement et évite les secteurs de contraintes environnementales.

Le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et **recommande l'approbation de la demande.**



15.2.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Agrandissement du bâtiment commercial de la microbrasserie La Souche Stoneham, au 22, 1^{re} Avenue

Règlement de PIA 09-603

À la suite de son analyse, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil de demander des modifications pour améliorer l'harmonie avec le bâtiment principal et assurer une continuité dans la fenestration.

Le propriétaire a soumis des plans révisés qui répondent mieux aux objectifs du règlement. Le conseil est donc invité à accepter cette nouvelle version des plans.

Le service de l'urbanisme recommande d'accepter la demande révisée.

15.2.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Remplacement d'une piscine hors terre en bande de protection de forte pente au 132, chemin du Sentier

Règlement de PIIA 09-603

Le projet ne constitue pas une nouvelle implantation en secteur sensible, mais le remplacement d'un équipement accessoire existant, situé au même emplacement, sur un terrain loti et construit antérieurement aux mesures de protection.

Le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et **recommande l'approbation de la demande.**

15.2.3 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Agrandissement du bâtiment commercial Pièces d'autos du boulevard Talbot, au 2558, boulevard Talbot

Règlement de PIA 09-603

L'agrandissement proposé vise à combler la section centrale existante entre deux bâtiments déjà utilisés pour le même usage, actuellement en mauvais état. Le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et **recommande l'approbation de la demande sous réserve des exigences** suivantes :

- Ajouter, sur la nouvelle façade, des éléments composés d'un matériau complémentaire favorisant un effet de finition bois, afin d'améliorer la qualité visuelle et l'intégration architecturale du bâtiment;
- Retirer l'escalier métallique de type industriel et le remplacer par une porte d'accès aménagée directement au niveau du sol.



05/02/2026 09:55



15.2.4 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Construction d'une résidence unifamiliale isolée avec logement d'appoint et avec une aire de stationnement de plus de 150 m², au 24, chemin des Neiges

Règlement de PIIA 09-603

Démolition et reconstruction d'une résidence unifamiliale isolé avec logement d'appoint, avec une aire de stationnement de plus de 150 m².

Le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et **recommande l'approbation de la demande** puisque les éléments recommandés favorablement sont conformes aux critères d'analyse prévue par le règlement sur les PIIA 09-603.



15.2.5 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Travaux de rénovations sur le revêtement extérieur de la résidence au 9, chemin des Chablis

Règlement de PIIA 09-603

Le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et **recommande l'approbation de la demande sous réserve des exigences suivantes :**

- Assurer le respect des choix de matériaux, soit l'application d'un crépi beige pour la portion inférieure de la résidence, ainsi que la modification du porche avant donnant sur le chemin des Chablis afin de lui conférer une apparence achevée et harmonisée avec le reste du bâtiment.



15.2.6 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Ajout d'une enseigne pour le commerce Studio Coconut Yoga sur le socle commun des Halles de Stoneham au 4, route de Tewkesbury

Règlement de PIIA 09-603

- Le projet respecte les critères architecturaux au niveau des couleurs et des matériaux.
- L'enseigne sera sensiblement de même dimension que celles déjà présentes.

Le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et **recommande l'approbation de la demande.**



15.2.7 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Aménagement d'un espace clôturé extérieur de 45 m² pour la pension canine journalière Cœur de Loup au 2757, boulevard Talbot

Règlement de PIIA 09-603

Le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et **recommande l'approbation de la demande sous réserve des exigences** suivantes :

- Maintien permanent de l'opacité de la clôture
- Obligation de respecter la fréquence minimale de vidange annoncée
- Interdiction d'agrandir l'enclos sans nouvelle analyse en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur à ce moment



05/02/2026 10:33



15.2.8 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Aménagement d'un espace clôturé extérieur de 7,41 m² pour le salon de toilettage J'aime ta truffe au 2757, boulevard Talbot

Règlement de PIIA 09-603

Le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier **et recommande l'approbation de la demande sous réserve** des exigences suivantes :

- Maintien permanent de l'opacité de la clôture;
- Obligation que l'entreposage des matières résiduelles demeure à l'intérieur du bâtiment;
- Limitation de l'usage à un chien à la fois, tel que présenté;
- Interdiction d'agrandir l'enclos sans nouvelle analyse et approbation en vertu du règlement sur les PIIA



16.1 Projet agrotouristique aux Jardins du Nique au 3915, route de Tewkesbury

Régularisation des activités d'agrotourisme à la ferme maraichère les Jardins du Nique

Règlement sur les usages conditionnels numéro 09-606, article 3.2.1

Le comité consultation d'urbanisme et le service de l'urbanisme recommande d'accepter la demande, sous réserve des conditions suivantes :

- Limitation des activités extérieures après 23 h;
- Maintien d'un stationnement sur le terrain du propriétaire (100-125 places);
- Aucun stationnement sur rue;
- Respect de la capacité maximale d'accueil lié aux espaces de stationnement;
- Si le stationnement devait devenir minéralisé, une demande au SUE devrait être faite;
- Aucune amplification sonore excessive.



16.2 Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme

Il est résolu

d'entériner la nomination de monsieur Yvan Tremblay à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 7.

Contexte

M. Tremblay est recommandé par la présidente et la vice-présidente du comité en raison de son expérience en environnement, de sa participation active et de son intérêt pour l'aménagement du territoire.

Sa nomination permettrait aussi d'assurer une meilleure représentativité, puisqu'aucun membre actuel ne vient du district électoral 2 où il réside.



16.3

Adoption du second Projet de règlement numéro 26-P-1108-2

Processus d'adoption

1. Avis de motion ✓
2. Dépôt du premier projet ✓
3. Adoption du premier projet ✓
4. Assemblée publique de consultation ✓
- 5. Adoption du second projet**
6. Avis public sur la possibilité de demander un référendum
7. Adoption du règlement
8. Certificat de conformité de la MRC
9. Avis public d'entrée en vigueur

Contexte

- Modification aux dispositions spécifiques applicables aux usages récréotouristiques dans la zone F-602 du règlement de zonage 09-591.
- Demande déposée par un des propriétaires de terrains situés dans cette zone.

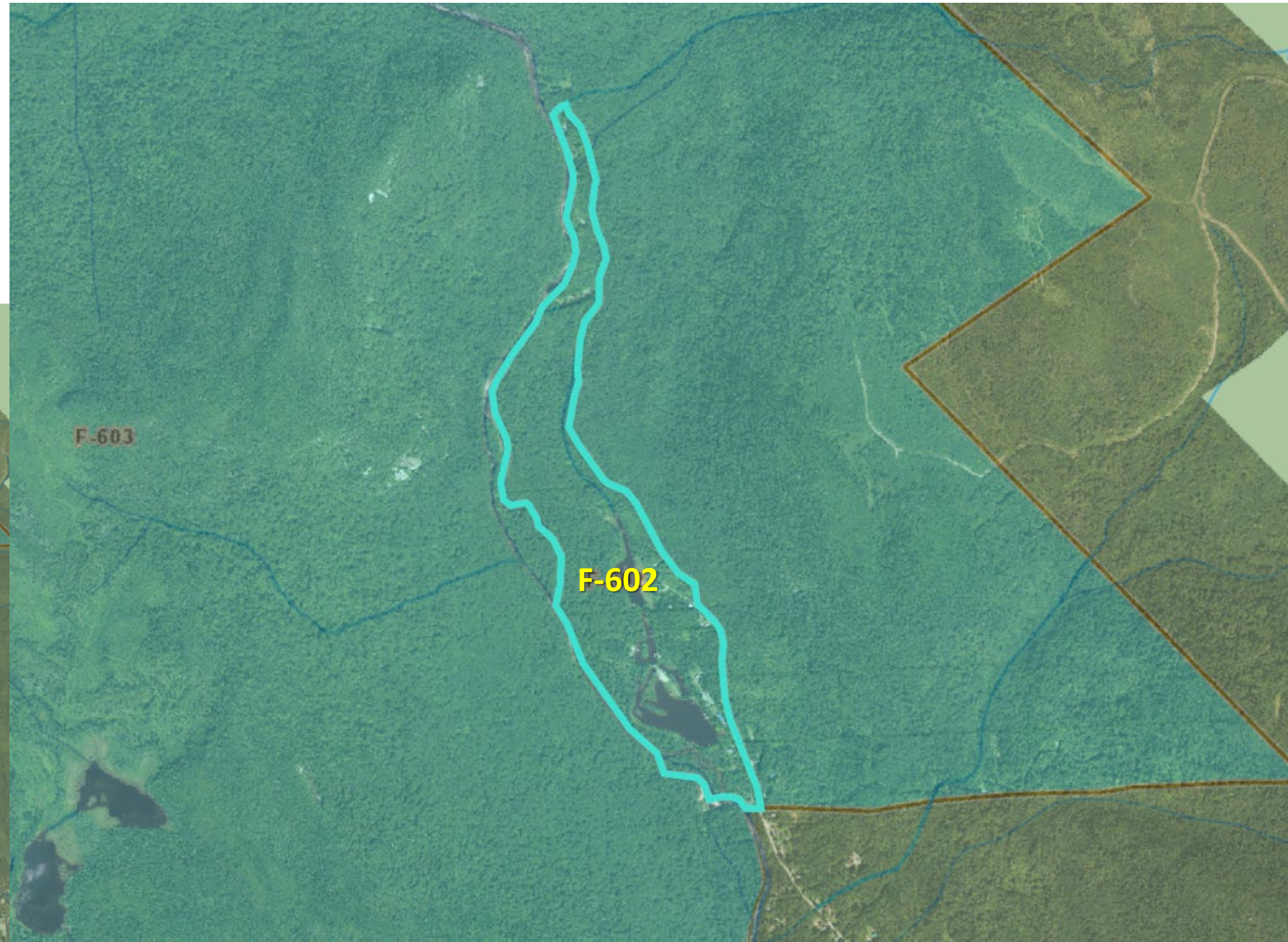
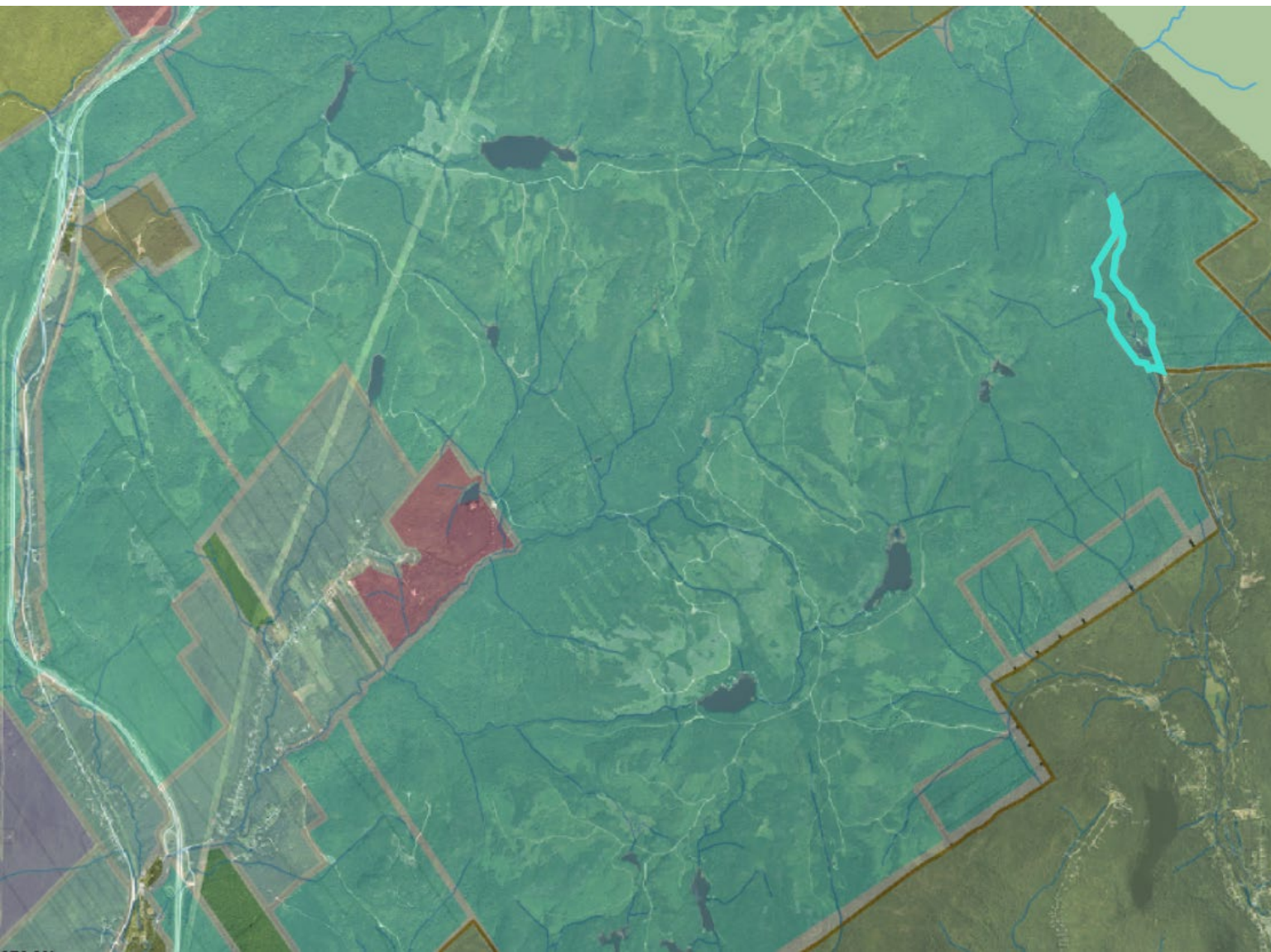
Principale modification

- Permettre des tentes avec structure de bois et des fourgons aménagés (Vanlife).

Zone où on autorise déjà des usages récréotouristiques

- Projet NOGE
- Projet Bora-Boréal

±13 terrains au total dans la zone



16.4 Adoption du second Projet de règlement numéro 26-P-1109-2

Processus d'adoption

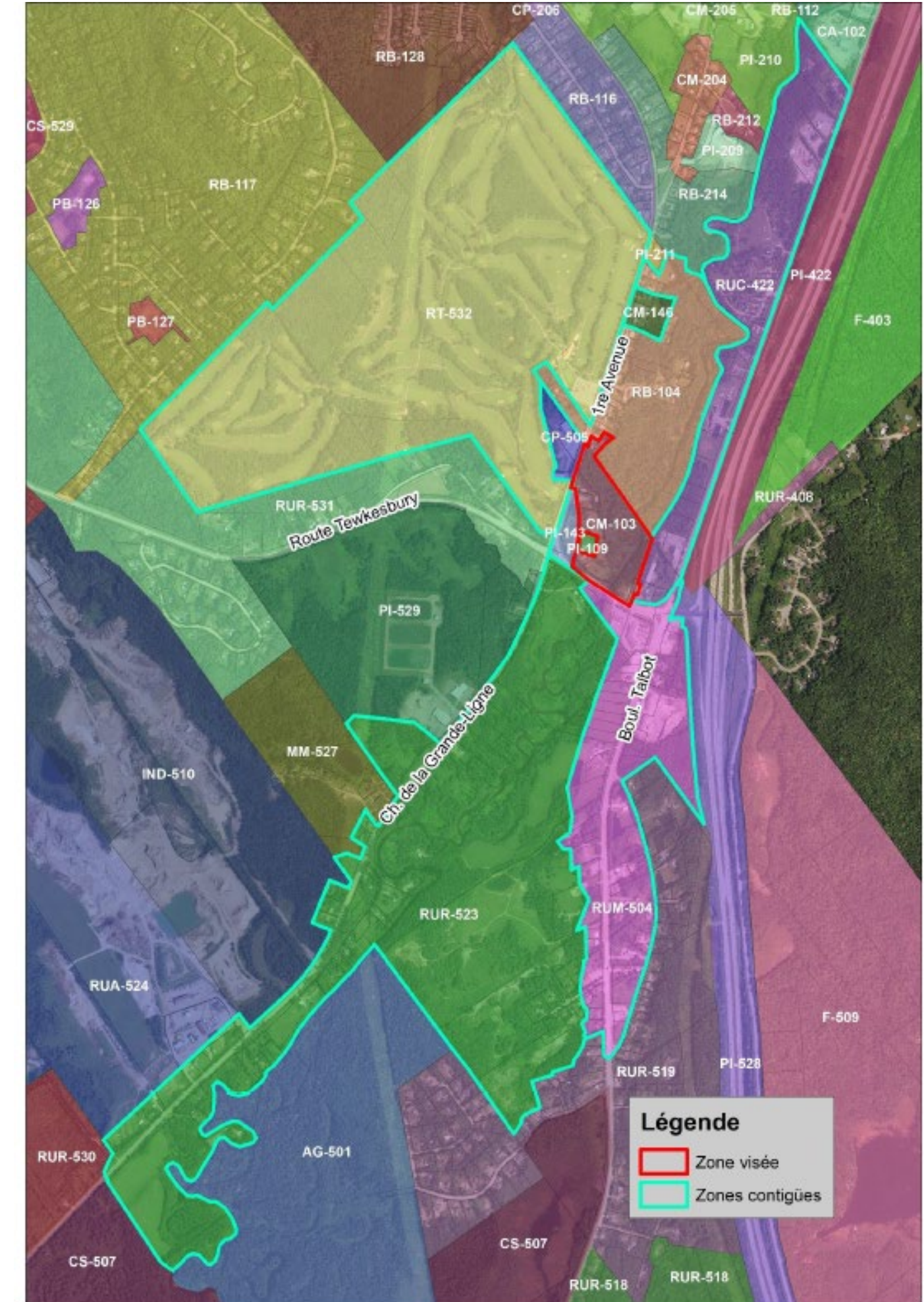
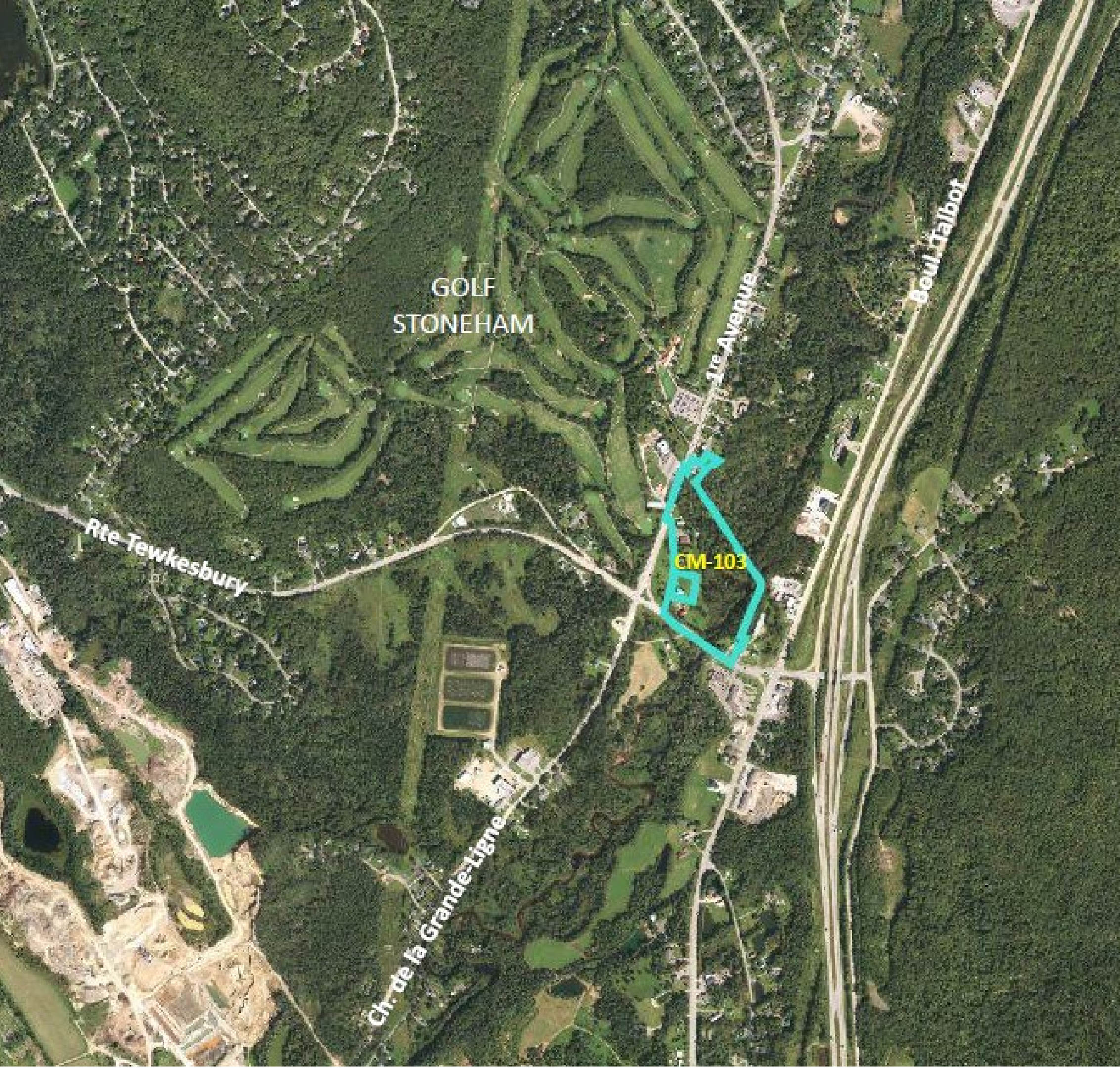
1. Avis de motion ✓
2. Dépôt du premier projet ✓
3. Adoption du premier projet ✓
4. Assemblée publique de consultation ✓
- 5. Adoption du second projet**
6. Avis public sur la possibilité de demander un référendum
7. Adoption du règlement
8. Certificat de conformité de la MRC
9. Avis public d'entrée en vigueur

Contexte

Modifier les usages autorisés dans la zone CM-103, située principalement en bordure du chemin St-Peter's.

Principale modification

Ajout des usages « projet commercial intégré » et « Vente au détail » (avec exclusions spécifiques).



Légende
 [Red outline] Zone visée
 [Cyan outline] Zones contigües



Zone visée et zones contigües
 PROJET DE RÈGLEMENT # 26-P-1109-1
 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 09-591



16.5 Rapport de demande de soumissions

Entretien des systèmes de traitement tertiaire avec ou sans désinfection aux rayons ultraviolets

Appel d'offres public conjoint avec la Ville de Québec et la Ville de Lac-Delage.
Une soumission a été reçue à la date et l'heure prévues.

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Premier Tech Eau et Environnement Itée	175 894,50 \$

Plus bas
soumissionnaire
conforme
(contrat de 2 ans)

17 Divers

18 Deuxième période de questions

Le conseil municipal valorise la participation citoyenne

Pour poser une question, veuillez vous présenter au micro et vous nommer.

La séance est webdiffusée en direct. Votre intervention sera filmée et enregistrée.

19 Levée de la séance

